

Règlement spécifique aux manches du département de l'Oise du Junior Fishing Tour « Leurres »

Dates et lieux des manches

Les manches du département de l'Oise concernant le circuit Junior Fishing Tour « Leurres » se dérouleront comme suit :

- Le **Dimanche 25 octobre 2026** à Noyon/Pont-L'Évêque de 9h à 11h30,
- Le **Dimanche 25 octobre 2026** à Noyon/Pont-L'Évêque de 13h à 15h30.

Inscriptions et modalités de participation

1. L'inscription aux manches est à effectuer sur la plateforme HelloAsso, l'ensemble des modalités sont à la page suivante : <https://www.helloasso.com/associations/federation-de-l-oise-pour-la-peche-et-la-protection-du-milieu-aquatique/evenements/junior-fishing-tour-25-10-26-peche-aux-leurres>

Le prix de l'inscription est fixé à 10€ par manche soit 20€ pour l'inscription aux deux manches.

2. Le prix d'inscription comprend le prix de la licence FFPS pour les non-licenciés.
3. L'enfant doit être en possession de sa carte de pêche en cours de validité pour participer aux manches.
4. Ne sont pris en compte que les inscriptions effectuées sur la plateforme HelloAsso (fermeture des inscriptions 10 jours avant la date de la manche).
5. La participation aux deux manches est obligatoire pour prétendre à concourir au classement départemental et aux qualifications régionales.
6. Le nombre d'inscrits minimum pour le maintien de la manche est fixé à 10. Le nombre maximum de participants est fixé à 40 par manche.
7. Les participants ne peuvent concourir aux manches et au classement départemental que dans le département du club où ils adhèrent, sauf sur dérogation accordée par la FFPS dans le cas où le département d'origine ne participe pas au circuit « Leurres ». Dans aucun cas un participant ne peut concourir dans plusieurs championnats départementaux sur une même saison.
8. Peuvent s'inscrire les enfants suivants :

Catégorie Junior U14 (10 à 13ans)	Catégorie Espoir U18 (14 à 17ans)
Enfant né en 2013-2014-2015-2016	Enfant né en 2009-2010-2011-2012

9. Toute inscription sera considérée comme valide qu'après réception du dossier d'inscription, du questionnaire de santé et de l'autorisation parentale.

10. L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler, d'écourter ou de reporter la manche en cas de phénomènes météorologiques n'assurant pas la sécurité des participants (vigilance orange).
11. Un mail de confirmation vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne prise en compte de l'inscription. Un second mail vous rappelant les modalités de chaque manche vous sera adressé quelques jours précédant la tenue de la manche.

Déroulement des épreuves

Les lieux et horaires de rendez-vous sont fixés comme suit :

- **Le Dimanche 25 octobre 2026 à Pont-L'Évêque, salle communale, Place des Tilleuls (face à la Pharmacie), 60400 Pont-l'Évêque à 08h00**
- **Point GPS :**
https://www.google.com/maps/place/49%C2%B033'49.5%22N+2%C2%B059'19.2%22E/@49.56375,2.9886667,691m/data=!3m2!1e3!4b1!4m4!3m3!8m2!3d49.56375!4d2.9886667?aut_huser=0&entry=tту&g_ep=EgoyMDI2MDkwOC4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D
- **Déroulement commun à chaque manche :**
 - 8h00 : Accueil
 - 8h30 : Briefing **OBLIGATOIRE** et tirage au sort
 - 9h00 : **Début de la 1^{ère} manche (2h30)**
 - 11h30 : **Fin de la 1^{ère} manche**
 - 11h45 : Annonce des résultats
 - 13h00 : **Début de la 2^{ème} manche (2h30)**
 - 15h30 : **Fin de la 2^{ème} manche**
 - 16h00 : Concours de lancer sur cibles
 - 16h30 : Annonce des résultats - Podium

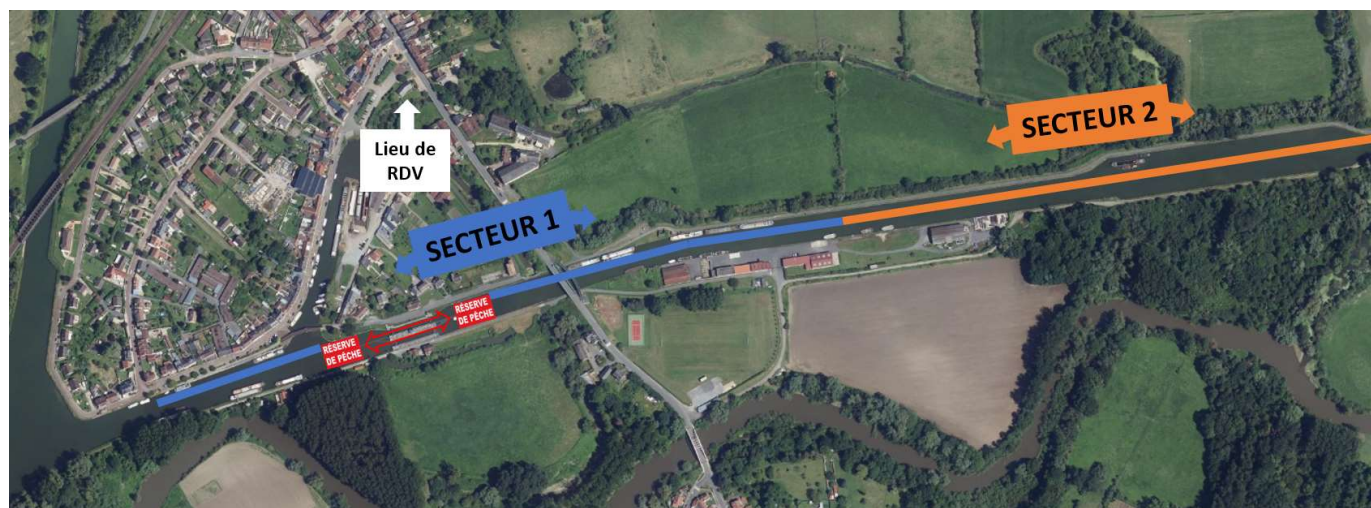
Déroulement sportif

1. **Les épreuves se feront en individuel** avec un minimum d'un commissaire pour quatre participants.
2. Une distance d'au moins deux longueurs de cannes (5 mètres) entre deux compétiteurs devra être respectée avec la règle du « premier arrivé, premier servi ».
3. **La pêche se fait uniquement au lancer et aux leurres artificiels** (pas de canne fouettée), les pêches au poisson vivant et mort sont interdites.
4. **Le nombre de cannes n'est pas limité, mais le compétiteur est en autonomie** pour leur transport et leur gestion durant l'épreuve (pas d'aide extérieure pour les tenir ou les transporter).
5. **La pêche en marchant dans l'eau est interdite.** Le port de wadders ou de cuissardes est interdit.
Carton Rouge.
6. Avoir l'équipement de base nécessaire à la pratique de la pêche aux leurres en No-Kill (canne, moulinet, leurres, fils, épuisette à mailles caoutchouc, etc. ...) et un équipement en fonction des conditions climatiques suivant les saisons (vêtement de pluie, vêtement chaud, chaussures, gants).

7. Les parents souhaitant accompagner leur enfant sont autorisés mais aucune aide ne pourra survenir.
8. **Les participants sont en autonomie complète, aucune intervention physique n'est autorisée.** Les commissaires et compétiteurs à proximité (**en aucun cas les accompagnateurs**) ne pourront intervenir que pour aider les compétiteurs Juniors à épuiser un poisson ou à une remise à l'eau correcte de celui-ci dans le cas de berges présentant un danger (précisé au briefing par l'arbitre). Si un compétiteur est aidé par une personne extérieure sans autorisation de l'arbitre ou d'un commissaire il sera sanctionné d'un Carton jaune.
9. Un(e) participant(e) rencontrant une difficulté technique particulière durant la manche (noeud inextricable, difficulté à décrocher un poisson, ...) devra s'adresser au commissaire le plus proche pour se faire aider.
10. **Seul le coaching verbal est autorisé mais il ne doit en aucun cas interférer au bon déroulement de l'épreuve** (pas d'interaction avec les autres compétiteurs, les commissaires et l'arbitre).
11. Les accompagnateurs, y compris parents, ne peuvent pas intervenir directement auprès des commissaires, de l'arbitre ni auprès des autres concurrents durant les manches et suite à la compétition. **Tout débordement d'un accompagnateur, et plus encore la remise en cause du bon déroulement et l'équité de la compétition, pourra faire l'objet d'un carton rouge pour le concurrent qu'il accompagne.**
12. Obligation pour tous les compétiteurs de revenir au lieu de départ pour être pointés par les commissaires en fin de manche par mesure de sécurité (**carton rouge**) si absence.
13. Les compétiteurs devront respecter la réglementation pêche en vigueur.

Secteurs de pêche

La pêche s'effectuera sur 2 secteurs d'environ 600 mètres avec un changement entre les deux manches, un tirage au sort déterminera le secteur de pêche de chaque catégorie.



Mesure et manipulation des poissons

1. **La mesure du poisson se fera sur l'outil de mesure officiel (fourni) en centimètres (cm). Une photo est faite sur la toise et associée au n° du participant.** Le poisson devra être positionné, lors de la prise de photo, la tête à gauche et nageoire dorsale en haut, ventre en bas. Si ce n'est pas le cas la prise ne sera pas validée. La photo devra être nette avec le poisson entièrement visible. Toute photo dont la lecture de la mesure sera impossible, sera refusée.

Le contrôle des prises s'effectue par un des commissaires arbitres se situant à proximité. Lors d'une prise, le compétiteur devra avertir le commissaire pour qu'il vienne valider la prise. Le commissaire remplira également la feuille de marque du compétiteur ayant capturé le poisson en y indiquant toutes les informations relatives à la capture.

2. Les compétiteurs se classeront selon la longueur totale obtenue par chacun d'entre eux. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par centimètre selon la définition de la longueur totale auxquels s'ajouteront les éventuelles bonifications. Toutes les prises des espèces ciblées sont comptabilisées.
3. Après la mesure et la photo faites, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures conditions de survie. On prendra toutefois le temps de prendre un cliché.
4. L'utilisation d'une épuisette est fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. Les épuisettes à mailles nouées ou métalliques sont interdites. Les épuisettes à mailles caoutchouc sont conseillées. Un poisson tombé à terre sera comptabilisé.
5. Un poisson tombé à terre sera comptabilisé, un poisson qui ne repart pas vivant ne sera pas comptabilisé.

Points et classement d'une manche

1. Il n'y a pas de quota poissons.

- Seules seront comptabilisées toutes les espèces inscrites (voir le tableau ci-dessous).
- Des mailles (en cm) ont été mises en place en fonction des espèces (voir le tableau ci-dessous).

Espèces	Mode de calcul	Mailles
Brochet	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	50 cm
Sandre		40 cm
Perche Commune		15 cm
Black Bass		30 cm
Truites		23 cm
Chevesne		20 cm
Barbeau		20 cm
Aspe		20 cm

2. Le classement de la manche = les points-poisson

A l'issue de la manche sont établis les classements pour chaque catégorie : Juniors et Espoirs.

Les points poisson correspondent à l'addition des longueurs cumulées des poissons validés sur la base de 1 cm = 1 point poisson. Toutes les prises des espèces ciblées sont comptabilisées sur cette base mais les captures de poissons maillés sont bonifiées par un doublement des points-poisson attribués.

Ex : Un brochet de 40 cm = 40 points-poisson, un brochet de 60 cm = 2 * 60 = 120 points-poisson.

La mesure se fera en cm et sera arrondi au centimètre inférieur.

Ainsi un poisson de 15,2 ou 15,8 cm sera dans le centimètre « 15 » est validé à 15 cm soit 15 points-poissons.

3. Le compétiteur cumulant le plus grand nombre de points remporte la manche. Les places au classement sont attribuées en fonction du nombre de points de chaque compétiteurs (du plus grand au plus petit).

4. En cas d'égalité(s) entre compétiteurs lors de la manche et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur :

- Le plus long poisson.
- En cas d'égalité sur le plus long poisson, celui pris en premier.

5. Si toutefois aucune prise n'a été comptabilisée durant toute l'épreuve, les compétiteurs ne pouvant être départagés (hors points de pénalité) seront derniers ex-aequo et se verront attribuer a minima 50 points championnat ou le nombre ou point championnat attribué au dernier de la manche + 10 points si la manche regroupe plus de 50 participants dans la catégorie d'âge concernée.

6. En cas de compétiteurs sanctionnés en plus de points de pénalité (carton jaune = - 50 points-poisson, donc score négatif sur la manche), ils se verront ajouter 10 points aux points championnat attribués.

Ex : Pour un compétiteur n'ayant pas de prises validées sur une manche et ayant reçu un carton jaune (score négatif au classement de la date) = 50 + 10 = 60 points championnat.

7. Attribution des points par catégorie sur la base de 20 participants :

Places	Point attribués	Places	Point attribués
1 ^e	1 point	11 ^{ème}	11 points
2 ^{ème}	2 points	12 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	13 ^{ème}	13 points
4 ^{ème}	4 points	14 ^{ème}	14 points
5 ^{ème}	5 points	15 ^{ème}	15 points
6 ^{ème}	6 points	16 ^{ème}	16 points
7 ^{ème}	7 points	17 ^{ème}	17 points
8 ^{ème}	8 points	18 ^{ème}	18 points
9 ^{ème}	9 points	19 ^{ème}	19 points
10 ^{ème}	10 points	20 ^{ème}	20 points

8. Le champion de chaque catégorie est récompensé par un trophée. L'ensemble des participants sera également récompensé en lot matériel.

Qualifications à la finale régionale

1. Les classements départementaux et les sélections pour la finale régionale (*qui aura lieu de fin mai à mi-juin 2027*) se font sur les deux catégories d'âges :
 - Les moins de 14 ans (Juniors) : **5 qualifiés.**
 - Les 14-17 ans (Espoirs) : **5 qualifiés.**
2. Pour prétendre à une qualification pour les finales régionales, le participant doit présenter 2 résultats au classement sur les dates proposées dans le département (sauf en cas d'annulation d'une des 2 dates). Les sélections des compétiteurs pour la finale régionale se font sur le cumul des points de classement attribués lors de leurs résultats sur les deux dates proposées au niveau départemental. Les vainqueurs des rencontres départementales et qualifiés pour les finales régionales seront les compétiteurs ayant le score cumulé le plus bas dans leurs classes d'âge.
3. En cas d'égalité(s) entre concurrents pour la sélection à la finale régionale et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur :
 - Priorité au nombre de points « poisson » le plus élevé, cumulé sur les deux manches retenues.
 - Le plus long poisson.
 - En cas d'égalité sur le plus long poisson, celui pris en premier.
4. En cas d'incapacité à se rendre à la finale régionale pour un qualifié, le suivant dans le classement sera qualifié et pourra le remplacer.

Règles et Classement du concours de lancer sur cibles

1. Une épreuve de lancer sur cibles sera organisée à la fin de la manche. Cette épreuve est autonome de l'organisation de la manche de pêche aux leurres et les résultats de cette épreuve ne sont pas comptabilisés pour l'établissement du classement de la manche.
2. Un classement du concours de lancer sur cible sera réalisé pour la catégorie « Junior » et pour la catégorie « Espoir ». Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé en lot matériel.

Principes généraux de l'épreuve :

3. 3 cibles sont présentes à 4, 7 et 11 mètres de la zone de lancer qui peut être matérialisée par un cerceau. Les cibles font 50 cm de diamètre et comportent une zone de bonification matérialisée par un trou de 20 cm de diamètre.

4. Toucher la cible à 4 mètres rapporte 20 points, la cible à 7 mètres 40 points et la cible à 11 mètres 60 points. Rentrer le leurre dans la zone de bonification double les points attribués pour la cible concernée (donc respectivement 40 points pour 4 mètres, 80 pour 7 mètres et 120 points pour 11 mètres).

Déroulement de l'épreuve du lancer sur cibles :

5. Chaque participant devra effectuer 6 lancers. Ses points seront calculés sur le total de points des 5 meilleurs lancers cumulés.
6. Le classement du lancer sur cibles se fait par catégorie d'âges avec 2 finales regroupant les 3 participants de chaque catégorie ayant cumulés le plus de points. Les finales de catégorie d'âges se déroulent sur le même principe que la qualification : chaque participant à tour de rôle effectue 6 lancers dont les 5 meilleurs sont retenus pour le calcul de son total.
7. Le classement est établi en fonction des participants cumulant le plus grand nombre de points.
8. En cas d'égalité entre plusieurs concurrents, pour la qualification pour les finales ou lors des finales elles-mêmes, les participants concernés se confrontent par tour de 3 lancers supplémentaires jusqu'à ce qu'ils puissent être départagés.

Sécurité, Arbitrage et Discipline

1. Avertissement (**carton jaune**) pour infraction au présent règlement. (**2 cartons jaunes = 1 carton rouge**).
2. Un **carton jaune** entraîne une pénalité sur le classement de l'épreuve pour non-respect des articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton jaune**).
3. Un **carton rouge** entraîne une disqualification de l'épreuve en cas :
 - De 2 cartons jaunes.
 - D'infractions aux articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton rouge**).
 - D'agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation ou d'un compétiteur adverse.
4. Table descriptive des sanctions

INFRACTION LÉGÈRE (**carton jaune**)

- Être absent au début du briefing.
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore.
- Commencer une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- Arriver avec moins de 5 mn de retard, passé le délai établi et annoncé par l'organisateur au briefing.

INFRACTION GRAVE (**carton rouge**)

- Transgresser ce règlement et particulièrement les articles notifiés (carton rouge).
- Être absent à la fin du briefing et à l'appel de fin d'épreuve (Sauf raison valable, réelle, prouvée et acceptée par l'arbitre officiel).
- Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur en cas de danger.
- Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche (y compris pour les licences jeunes surclassés).
- Récidiver dans le cadre d'une infraction légère.
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'épreuve officielle.
- Agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- Tentative de corruption d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- Pêcher durant les périodes d'interdiction.
- Consommation d'alcool ou de drogues au cours de la compétition, ainsi que dans l'espace-temps qui précède ou suit la compétition.
- **Pêcher dans les réserves de pêche.**

Droits à l'image

L'organisateur est titulaire des droits à l'image pour les photos et vidéos effectuées par ses soins durant la période de la rencontre (de la convocation à la remise des prix). En s'inscrivant et en participant aux événements « JFT Leurre », les participants acceptent, sans condition, l'autorisation pour l'utilisation des droits d'images. Cette autorisation liée aux droits à l'image est matérialisée sur le document relatif à l'autorisation parentale de participer à l'événement.